

francetélévisions

Direction des Ressources Humaines
France Télévisions – Technologie et Moyens de Fabrication

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX MOYENS INTERNES DE FABRICATION

FO a déposé un préavis de grève le 29 septembre 2021, appelant l'ensemble des salariés de France Télévisions à cesser le travail le 5 octobre 2021 à partir de 0h00, pour une durée renouvelable.

La Direction a rencontré les représentants de FO les 1^{er} et 4 octobre 2021.

Les participants à la réunion ont exposé leurs revendications.

En préambule, la Direction a précisé qu'à ce jour, il n'existe aucun projet de filialisation ou de transfert vers l'extérieur des activités de la Fabrique.

Dans ce contexte, les parties sont convenues de ce qui suit :

Accord collectif

Sur l'application de l'accord collectif, la direction s'engage à demeurer vigilante sur la durée du travail et les temps de pause sur les tournages de fiction afin de rester conforme au cadre fixé par l'accord fiction, que la durée de tournage soit prévue sur 22 jours ou moins.

La négociation relative aux primes de sortie et de disponibilité reprendra par ailleurs pour l'ensemble du périmètre de la Fabrique, les dates seront fixées prochainement.

Conditions de travail

Le chantier d'harmonisation des fonctions est à l'œuvre, et toujours en cours, au sein de la Fabrique depuis quelques années, activité par activité.

D'ores et déjà la direction rappelle que dans ce cadre, les métiers du son et de la vidéo ont déjà été traités, et la fonction d'adjoint au chef de car a pu être créée.

Concernant H Corpo, cette application est encore en période de test et une décision sera prise à l'issue de cette période lors de l'évaluation.

La Direction s'engage à échanger sur ses modes de fonctionnement avec FTV Studios, notamment lors du séminaire prévu au mois de novembre.

francetélévisions

Feuilleton de Vendargues

S'agissant des demandes visant spécifiquement le périmètre du feuilleton de Vendargues, de nouvelles réunions de négociations vont avoir lieu, permettant de reprendre les négociations débutées avant l'été. La première réunion est d'ores et déjà fixée au 11 octobre. Au moins une autre date est proposée le 15 octobre.

Ces discussions permettront également de préciser les modalités d'utilisation et d'indemnisation des VNS et VPC.

La direction rappelle par ailleurs que sur ce site, le volume d'emploi n'est pas remis en cause, et elle réaffirme que des recrutements pourront avoir lieu dès lors que les profils des candidats répondent aux exigences des postes.

Plateaux et régies du siège

La meilleure maîtrise des plannings et l'arrivée de nouvelles ressources permettra de limiter les heures supplémentaires sur les plateaux et régies du siège.

S'agissant du projet d'évolution des systèmes d'éclairage des plateaux, la direction renvoie vers le protocole de sortie de grève signé le 20 juin dernier, et informe les représentants syndicaux que les travaux prévus dans le dit-protocole sont en cours.

La direction continue son action de sensibilisation auprès de ses directions partenaires afin permettre une meilleure stabilité du planning. Elle recense par ailleurs les compétences particulièrement pointues en vue soit d'accompagner des développements de compétences, soit de faire des actions de sourcing pour augmenter ses ressources. La direction entend le besoin d'information des salariés, et ajustera sa communication en conséquence.

Equipes fiction

Afin de limiter les repos sur place, la direction réitère sa proposition de prise en charge des billets aller/retour vers le domicile (dans la limite du montant des frais de mission qui auraient été générés), à la place du repos sur place. Ce temps ne serait alors décompté ni comme temps de travail, ni comme temps de transport.

Vidéo Mobile

S'agissant de la vidéo mobile, dans la mesure du possible, les collectifs de travail et les équipes sont maintenus dans leur périmètre actuel et rattachés à un moyen. La planification de ces équipes se fait en concertation avec le chef de car, le planificateur et le chargé ou directeur de production.

BD

W

francetélévisions

Equipes légères du siège

Une réunion aura lieu prochainement entre les équipes légères du siège et la production afin d'échanger sur les attentes et besoins de la production et lever les inquiétudes des salariés. Le but étant d'être en mesure de répondre aux contraintes posées, quel que soit le dimensionnement de l'équipe, 2 ou plus.

Post Production

La Direction rappelle qu'elle investit actuellement pour le renouvellement de l'ensemble des matériels de **post production**, ce renouvellement s'inscrivant dans le cadre d'un marché public permettant aussi une homogénéisation du matériel déployé. Il est rappelé en outre que la rédaction des cahiers des charges dans ce cadre a lieu en concertation avec les salariés concernés.

Enfin, sur le projet de transfert des émissions en gestion directe vers FTV Studios, des garanties ont été apportées à chacun des salariés concernés sur le maintien de : l'ancienneté acquise, le montant de la rémunération annuelle brute, le régime du temps de travail, dont le nombre de jours ou d'heures (et par voie de conséquences, les droits à congés RTT), les règles de calcul des indemnités de départ, les clauses particulières indiquées dans les contrats de travail. Les salariés pourront également bénéficier des activités sociales et culturelles du CI-ORTF (en complément des offres du CSE). Un courrier a été adressé à chacun des salariés concernés en ce sens.

Compte-tenu de ce qui précède, FO décide de lever immédiatement le préavis de grève.

Paris, le 5 octobre 2021.

Pour FO

FO a pris acte de ces engagements sur le projet TEP i, qui perdrait effet si le projet est reconnu légal et maintenu.

FO se réserve pas sur la légalité du projet



Pour la Direction

